

Séance publique du 26 avril 2002

Délibération n° 2002-0542

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Pentes de la Croix-Rousse : secteur Puits-Gaillot - Plan des déplacements urbains - Lancement des travaux de la rue Puits-Gaillot**

service : Délégation générale au développement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 avril 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La requalification des places et des voies des pentes de la Croix-Rousse figure parmi les actions à réaliser dans le cadre du plan de mandat. Ce programme concerne les secteurs Puits-Gaillot, Capucins-Forez, Griffon, Feuillants et Thou. Le présent rapport a pour objet d'engager l'opération Puits-Gaillot et d'ouvrir l'autorisation de programme individualisée correspondante.

Dans ce quartier parmi les plus densément bâtis d'Europe, composé de voies étroites et d'une topographie particulière, le partage de l'espace entre l'automobile et le piéton a conduit au fil des années à restreindre fortement la variété et la qualité des usages. Il convient aujourd'hui d'engager une démarche globale de revalorisation de ce site, afin de lui redonner ces variété et qualité des usages qui sont nécessaires tant sur le plan de l'environnement quotidien des habitants et de la sécurité que sur le plan économique et touristique.

Zone frontière entre le bas des Pentes et la Presqu'île, la rue Puits-Gaillot a été inscrite dans cette action de requalification et de revalorisation du secteur. Un premier segment a déjà fait l'objet d'une requalification poussée dans la portion allant des quais du Rhône jusqu'à l'Hôtel de ville.

Les travaux proposés portent sur le deuxième segment commençant à l'Hôtel de ville pour se terminer sur la place des Terreaux. Les travaux porteront sur les points suivants :

- suppression du stationnement non autorisé, en élargissant à quatre mètres le trottoir côté nord avec création de deux dessertes et pose de potelets,

- suppression du trottoir d'un mètre de large au profit de pose de potelets matérialisant sur la chaussée une allée piétonne de 2,20 mètres, côté Hôtel de ville (trottoir attenant à l'Hôtel de ville).

Outre la sécurité et l'usage pour les piétons, cet aménagement permettrait de réaliser les gains suivants : en premier lieu le sentiment d'une voie plus large et plus spacieuse, en second lieu une cohérence de l'aménagement entre le Rhône et la place des Terreaux avec une mise en perspective de la place.

Le coût de l'opération s'élèverait à 150 000 € TTC. Compte tenu du montant restreint de l'opération, ces travaux pourraient être réalisés dans le cadre des marchés annuels de voirie pendant le troisième trimestre 2002.

Circuit décisionnel : Ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 18 mars 2002 ainsi que du Bureau restreint le 8 avril 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Autorise le lancement des travaux de requalification de la voie Puits-Gaillot entre l'Hôtel de ville et la place des Terreaux, pour un montant de 150 000 € TTC dans le cadre des marchés annuels de la voirie.

2° - L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007 et fera l'objet d'une individualisation de programme globale urbanisme et espaces publics pour un montant de 150 000 € TTC, à mobiliser en crédits de paiement sur 2002.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,